

Envoi : 27/06/2017
Réception par le Préfet : 27/06/2017
Publication : 30/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA CITE DE
L'ENFANCE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme JENN donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code de l'action sociale et des familles,
- VU LA LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- VU Le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles et au 2° de l'article L 611-2 du code de la santé publique,
- VU la délibération n° 90 – II 400/8 du 17 mai 1990 ayant placé la Cité de l'Enfance en régie directe du Département,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion en date du 19 mai 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 de la cité de l'enfance, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 867 742,25 €,
- Affecte ce résultat à hauteur de 385 000,00 € en recettes de fonctionnement (dans le 002), 158 000,00 € à l'investissement (nature 10682), 59 742,25 € à la réserve de compensation des déficits d'exploitation (nature 10686) et 265 000 € à la réserve de compensation des charges d'amortissement (nature 10687),
- Approuve le résultat d'investissement d'un montant de 746 977,16 €,
- Reporte ce résultat au budget d'investissement de l'exercice 2017 (nature 001).